

La seule chose qui pourra retenir le gouvernement chinois à notre égard, ce sera la crainte d'une révolution ; car la Chine, elle aussi, a des sociétés secrètes, nombreuses et riches. Le peuple est de plus en plus grugé par les mandarins ; tout le monde souffre de cet état de choses, et l'effervescence va toujours en augmentant.

L'année dernière, nous avons eu 626 baptêmes ; cette année, nous en aurons près de 1,200. Mais aussitôt qu'un mouvement plus prononcé se déclare pour notre sainte religion, on vexé nos néophytes de toutes les manières. Le missionnaire y a sa large part, et s'il veut se défendre, on lui répond qu'il trouble la paix publique, et l'on va jusqu'à le dénoncer à son évêque, en lui disant qu'il fera bien de le changer, sans quoi on ne peut répondre de sa vie.

C'est à peu près ce qui se passe en France. On dirait que nos Chinois veulent l'imiter, car tout ce qui a lieu chez vous est parfaitement connu à Pékin et, par Pékin, dans tous les prétoires... Mais nous mettons notre confiance en Dieu.

Liturgie.—N. S. P. le Pape, sur l'avis de la S. C. des Rites, vient de porter un décret qui témoigne de nouveau de sa dévotion envers l'Immaculée-Conception de la T. S. Vierge et envers saint Joseph, patron de la sainte Eglise catholique. La fête du 8 décembre et celle du 19 mars, élevées depuis peu au rite double de 1^{ère} classe, seront désormais considérées parmi les plus solennelles, et, dans le *Cérémonial des évêques*, elles seront mises au nombre de celles où les archevêques revêtent le S. Pallium et où les évêques ont coutume de célébrer solennellement.

Décrets de Léon XIII. — I. Par un décret daté du 10 décembre 1883, N. T. S. P. le Pape a voulu et a prescrit que désormais, dans l'Eglise universelle, aux autres invocations de la Bienheureuse Vierge Marie, contenues dans les Litanies de Lorette, l'invocation suivante fût ajoutée en terminant :